Date de création/révision: 13/06/2003

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIVER-1072

RAISON SOCIALE
JohnsonDiversey

RISQUES SPECIFIQUES
INFLAMMABLE R10 - IRRITANT R36-67

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT ALCOSAN VT10
- REFERENCE 1072
- FOURNISSEUR JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex

Téléphone / Fax 01 45 14 76 76 - Fax : 01 45 14 76 11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01.45.42.59.59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation
Désinfectant en spray prêt à l'emploi
pour les Industries Agro-Alimentaires.

2 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance active avec propulseur.

Constituants contribuant aux dangers
CAS N°67-63-0 2-propanol - Xi,F; R11-36-67 15 à 30%

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

IRRITANT

R10: inflammable
R36: irritant pour les yeux
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
laver abondamment avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION:
retirer le produit de la bouche et consulter un médecin ou le Centre Anti-Poisons : 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION :
retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Consulter un médecin si nécessaire.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction

CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles

Port de vêtement de protection, gants et lunettes de protection.

- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de Nettoyage

Endiguer et absorber sur support inerte.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Eviter le contact avec les yeux.
Eviter le dégagement d'aérosols.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

STOCKAGE

Conserver dans son emballage d'origine fermé.
Eviter les températures extrêmes.
Conserver à l'écart des produits comburants et oxydants.
Préparation relevant de la législation sur les installations classées.
Rubrique(s) ICPE,1432 catégorie B

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
CAS N° 67-63-0: alcool isopropylique (15-30%) - VLE=1250mg/m3, 500ppm
EQUIPEMENTS DE PROTECTION:
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Port de lunettes de protection recommandé, lors de manipulatuon de produit pur.
Rincer et sècher les mains. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Liquide incolore, limpide.

PH produit pur: 7.0 à 7.5

Température de changement d'état

non déterminé

Point d'éclair

25°C (méthode Pensky M.cc). Ce produit avec un point éclair compris entre 21°C et 61°C supporte la combustion.

Caractéristique d'explosivité

Le produit n'est pas explosif, toutefois des mélanges explosifs vapeur/air peuvent se former.

Densité

à 20°C : 0.96 g/cm3

Solubilité

miscible à l'eau .

10- STABILITE ET REACTIVITE

Pa de réaction dangereuse connue en cas d'usage conforme.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

PRODUIT CLASSE IRRITANT.
TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisation
- yeux: provoque des irritations
- inhalation: provoque des irritations
- ingestion:provoque des irritations

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 16 03 05 déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
ADR/RID :
UN 1987 ALCOOLS, N.S.A.(ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, III, ADR.
IMDG:
ALCOOLS, N.S.A.(ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, UN 1987, III.
AUTRES INFORMATIONS:
ADR : Etiquette 3 - Code danger 30
IMDG: Fiche de sécurité:3-06 - Polluant marin: non

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage des préparations dangereuses.
Symbole : Xi
Phrases R : R10-36-67
Phrases S : S23-26-51
Rincer et sècher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

16- AUTRES INFORMATIONS

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	**5 à < 15**	**15 à < 30**	**30 et +**
Phosphates				
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques				
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques				
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)				
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzene				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alophatiques				
Halogénés				
Savons				
Zéolites				
Polycarboxylates				

DESINFECTANTS : Présence

Référence Internationale: MSDS3664-Vers.4(10/12/2002)
VT10-04(22/02/2002)
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99
Accès INTERNET: http://www.diese-fds.com

A N N E X E

Liste des phrases R
(AISD 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflam- mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquer le cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles